

DOSSIER DE CANDIDATURE

TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011 Seine-et-Marne

Date limite de dépôt du dossier : 18 novembre 2011

INTERNATIONAL



Image : © Strechne/Pave - Fotolia

coface

EUROPAGES

SEINE & MARNE
DEVELOPPEMENT

UBIFRANCE
ET LES
MISSIONS ÉCONOMIQUES

À l'initiative de



CCI Seine-et-Marne
Chambre de Commerce et d'Industrie

TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011

Seine-et-Marne

Renseignements :

Corinne De Oliveira

Tél 01 74 60 51 56 - Fax : 01 74 60 51 51

corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr

Dossier à retourner avant le 18 novembre 2011

Les dossiers complétés doivent être transmis par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception, ou bien déposés contre récépissé du lundi au vendredi sauf jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'adresse suivante :

CCI Seine-et-Marne

Corinne De Oliveira

Trophées de l'International 2011

Parc International d'Entreprises Bât 2

2 boulevard Michael Faraday - Serris

77716 Marne-La-Vallée Cedex 4

L'ENTREPRISE DOIT S'INSCRIRE DANS UNE CATÉGORIE :

PRIMO EXPORTATEUR

(entreprise ayant réussi ou engagé une démarche exemplaire en vue de se développer à l'international, depuis au moins 1 an)

EXPORTATEUR CONFIRMÉ

(entreprise ayant des résultats probants et une forte progression à l'international depuis au moins 3 ans).

Joindre obligatoirement les documents suivants (tout dossier incomplet sera refusé)

- Copie de l'extrait K-bis
- Documentation commerciale
- Tout document susceptible d'étayer votre dossier

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise :

N° Siret :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Nom / prénom du dirigeant :

Tél :

E-mail :

Nom / prénom du responsable export :

Tél :

E-mail :

TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011

Seine-et-Marne

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE (suite et fin)

Forme juridique : _____ Capital : _____

Année de création : _____

Appartenance à un groupe: oui non

Raison sociale du groupe : _____

Nationalité : _____ Effectif : _____

Votre société est-elle présente à l'étranger : oui non

Dans quels pays : _____

Est-ce Personnel dédié VIE Domiciliation

Joint venture filiale

Accord de partenariat (préciser) : _____

Effectif en France : _____ hors France : _____ VIE : _____

Avez-vous un service export : non oui Effectif : _____

Langues parlées dans l'entreprise : _____

Certifications : _____

TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011

Seine-et-Marne

RÉSULTATS / PERSPECTIVES

	2008	2009	2010	Perspectives 2011	Objectifs 2012
CA Global					
CA Export					
Résultat Net					
Fonds Propres					
Effectif dont export					

MARCHÉS ET CLIENTÈLE

Secteurs concernés :

Application(s) de votre(vos) produit(s) (joindre documentation en annexe):

Positionnement :

- haut de gamme
 milieu de gamme
 entrée de gamme

Avantages concurrentiels :

TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011

Seine-et-Marne

MARCHÉS ET CLIENTÈLE (suite)

Clientèle finale :

Mode de commercialisation :

Références clients :

Vos concurrents (France & Etranger) :



TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011

Seine-et-Marne

APPROCHE DES MARCHÉS

Comment sélectionnez-vous les pays que vous prospectez ?

L'international est-il ? un choix une nécessité une opportunité

Précisez votre réponse :

Quels moyens humains avez-vous mis en place ?

Quels moyens de prospection et de promotion avez-vous privilégiés ? (brochures, publicité, communiqué de presse, mailing, site internet, autres... / langues : précisez

Avez-vous participé à des salons ou des missions à l'étranger ? Lesquels ? Où ? Seul ou accompagné ? Par qui ?
Quand ?

TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011

Seine-et-Marne

APPROCHE DES MARCHÉS (suite)

Quels moyens de paiement avez-vous déjà utilisés à l'international ?

Avez-vous utilisé les aides financières publiques pour l'international ? (Coface, Conseil Général via Seine-et-Marne-Développement, Conseil Régional IDF, Sidex, OSÉO...). Nature de l'aide + année

Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quels ont été les moyens mis en place pour les surmonter ?

IMPACT DES ACTIVITES LIEES A L'EXPORT

En termes d'emploi :

Impact de l'activité Export sur l'activité globale de l'entreprise :

TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011

Seine-et-Marne

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES (suite et fin)

Avez-vous des projets d'investissement liés à l'international ?

Quels sont vos projets à l'international pour les années à venir (produits, pays convoités... ?)

D'après vous quels sont les facteurs de réussite d'une PME à l'export :

Je certifie exacts les renseignements donnés dans ce dossier :

Date

Signature du dirigeant

Cachet de l'entreprise

TROPHÉES DE L'INTERNATIONAL 2011

Seine-et-Marne

ARTICLE 1 : OBJET

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, domiciliée Boulevard Olof Palme - Emerainville - 77436 Marne-La-Vallée cedex 2, organise un concours intitulé «Trophées de l'international 2011 Seine-et-Marne» ouvert jusqu'au 18 novembre 2011 à 17 heures.

Ce concours est destiné à récompenser deux entreprises de Seine-et-Marne, ayant mis en place des actions en vue du développement à l'international de leurs activités.

Les entreprises se portent candidates dans une seule catégorie :

- **Primo exportateur** : entreprise ayant réussi ou engagé une démarche exemplaire en vue de se développer à l'international (depuis au moins 1 an)
- **Exportateur confirmé** : entreprise ayant des résultats probants et une forte progression à l'international (depuis au moins 3 ans)

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Peuvent participer à ce concours, les entreprises seine-et-marnaises répondant aux critères suivants :

- Être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux ou de Melun.
- Exercer son activité sous la forme de sociétés (EURL, SARL, SA, SAS ou autres) ou en entreprise individuelle.
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.
- Avoir initié au moins une démarche export durant les douze mois précédents.

L'entreprise candidate ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature. La participation au concours est gratuite. Cependant, les candidats prennent à leur charge toutes les dépenses engagées pour la constitution du dossier de candidature (frais d'envoi, de photocopie...).

Les entreprises dirigées par un élu de la CCI Seine-et-Marne ou toute personne associée à l'organisation du prix ne sont pas autorisées à concourir.

ARTICLE 3 : RECEVABILITÉ ET FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Pour concourir un dossier de candidature doit être constitué par l'entreprise candidate.

Ledit dossier comporte un formulaire à remplir ainsi que des annexes obligatoires et tout autre document complémentaire que l'entreprise souhaite porter à la connaissance du jury. Le dossier à remplir peut être téléchargé sur le site Internet de la CCI Seine-et-Marne (www.seineetmarne.cci.fr) ou d'un partenaire du concours.

Il pourra également être adressé au candidat par courrier électronique ou postal sur simple demande à l'adresse suivante : CCI SEINE-ET-MARNE «Trophées de l'International 2011 Seine-et-Marne» Corinne De Oliveira - Parc International d'Entreprises - bât 2 - 2 boulevard Michael Faraday - Serris - 77716 Marne-La-Vallée cedex 4 - email : corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr

Les dossiers dûment complétés doivent être transmis soit par la poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit déposés contre récépissé du lundi au vendredi sauf jours fériés de 9 h à 12 h & de 14 h à 17 h à l'adresse suivante : CCI SEINE-ET-MARNE - « Trophées de l'International 2011 Seine-et-Marne » - Parc International d'Entreprises - bât 2 - 2 boulevard Michael Faraday - Serris - 77716 Marne-La-Vallée cedex 4.

Pour être recevables les dossiers devront être recus à la CCI de Seine-et-Marne le 18 novembre 2011 à 17 heures au plus tard date de clôture des inscriptions ou cachet de la poste faisant foi.

L'entreprise certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans le dossier. Tout dossier incomplet, illisible, reçu après la date et l'heure limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification de l'entreprise participante.

ARTICLE 4 : LE JURY

Le jury présidé par Manuel MOREAU, membre élu et Président de la Commission Relations Internationales de la CCI Seine-et-Marne est composé des membres suivants : la CCI Seine-et-Marne et des entreprises et partenaires associés à ce concours.

En cas d'égalité de voix, la voix du président du jury est prépondérante.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions. Tous les candidats reconnaissent la souveraineté du jury et acceptent du fait de leur participation les dispositions du présent règlement.

Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de trophées dans l'hypothèse où il considère que les candidats ne remplissent pas suffisamment les conditions de désignation. Les décisions du jury ne sont susceptibles d'aucune forme d'appel ou recours.

ARTICLE 5 :

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s'engagent à garder confidentielles toutes les informations fournies au travers du dossier de candidature ou lors des différents contacts. Les dossiers de candidature pourront être restitués aux entreprises ayant concouru si elles en font la demande à l'adresse du concours.

ARTICLE 6

Pour l'attribution des Trophées, le jury tiendra compte des critères généraux suivants :

Critères de recevabilité des candidats :

- Exportation depuis au moins 1 an pour les primo-exportateurs et au moins 3 ans pour les exportateurs confirmés

Critères qualitatifs :

- Approche des marchés : qualité de la démarche, moyens mis en œuvre, plan d'action, capacité à exporter, appuis du réseau des partenaires
- Perspectives de développement : avancement et nature des projets à venir, priorité de développement international, place de l'export.

Critères quantitatifs (résultats) :

- Progression du chiffre d'affaires export global.
- Nombre d'emplois créés grâce au développement de l'export.

ARTICLE 7

Le jury décernera un prix aux entreprises sous réserve de la régularité de leur situation fiscale et sociale dont les performances à l'international auront été les plus significatives dans les catégories suivantes.

- **Primo exportateur** : entreprise ayant réussi ou engagé une démarche exemplaire en vue de se développer à l'international (depuis au moins 1 an)

Prix remis par Seine-et-Marne Développement : participation à un salon ou une mission export d'une valeur de 2000 €

Prix remis par Ubifrance : 1 communiqué de presse (1 pays/1 an), 1 communiqué de presse (zone géographique)

Prix remis par la COFACE : abonnement d'un an au «Pack @rating²»

Prix remis par EUROPAGES : prestations d'une valeur de 3358 € «Business Card Premium» programme de référencement pour une durée d'un an dans le moteur de recherche multilingue Europages

- **Exportateur confirmé** : entreprise ayant des résultats probants et une forte progression à l'international (depuis au moins 3 ans)

Prix remis par la CCI Seine-et-Marne : participation à un salon ou une mission export d'une valeur de 2000 €

Prix remis par EUROPAGES : prestations d'une valeur de 3358 € «Business Card Premium» programme de référencement pour une durée d'un an dans le moteur de recherche multilingue Europages

Prix remis par Ubifrance : 1 communiqué de presse (1 pays/1 an), 1 communiqué de presse (zone géographique)

Prix remis par la COFACE : abonnement d'un an au «Pack @rating²»

ARTICLE 8

La remise des prix aura lieu le 6 décembre 2011 lors du 4^{ème} Forum International de Seine-et-Marne organisée par la CCI Seine-et-Marne et ses partenaires dans le cadre de la semaine de l'international des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France.

Les entreprises lauréates s'engagent à être représentées afin de recevoir leur prix.

Les entreprises lauréates renoncent à réclamer à la CCI SEINE-ET-MARNE tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du prix.

ARTICLE 9 : DROIT D'UTILISATION

Sauf à renoncer à son prix, les entreprises lauréates autorisent la CCI SEINE-ET-MARNE et ses partenaires à utiliser et publier leurs images et coordonnées complètes dans le cadre de toute manifestation ou articles promotionnels ou tout type de communication liés au présent concours y compris sur leurs sites internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

ARTICLE 10 : LOI RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du concours.

ARTICLE 11

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement est déposé à la SCP Patrick PELLAUX huissier de justice, 29 rue Vacheresse - BP 105, 77400 LAGNY S/MARNE CEDEX.

La CCI SEINE-ET-MARNE se réserve le droit d'écarter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment si les circonstances le réclament, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

